

Plus diplômées que les hommes, les femmes perçoivent des salaires moins élevés

Insee Flash Bretagne • n° 69 • Mars 2021

Dans la région, comme au niveau national, les femmes sont davantage diplômées que les hommes. Cependant, elles occupent moins souvent des postes de cadres. Travaillant plus souvent à temps partiel et en contrat à durée déterminée, elles perçoivent en moyenne un salaire annuel inférieur d'un quart à celui des hommes. Vivant plus souvent seules, les femmes sont aussi plus nombreuses à la tête de familles monoparentales.

En 2017, 1,7 million de femmes et 1,6 million d'hommes vivent en Bretagne. Plus nombreuses, les femmes sont en particulier largement majoritaires (58 %) parmi les personnes âgées d'au moins 65 ans. Cela s'explique par une espérance de vie à la naissance bien supérieure : 85,2 ans contre 78,7 ans. Les différences et inégalités entre les personnes des deux sexes s'observent dans de nombreux autres domaines : l'éducation, le marché du travail, les conditions de vie ► **figure 1**. Ainsi, les femmes sont plus diplômées, mais elles occupent moins souvent des postes de cadres.

Les femmes sont davantage diplômées

Les filles présentent de meilleurs résultats scolaires. En particulier, en Bretagne, elles ont un taux de réussite au bac général supérieur de trois points à celui des garçons. Elles sont nettement majoritaires dans la filière générale (57 %) et pratiquement aussi nombreuses que les garçons dans la filière technologique (48 %). Elles représentent 37 % des élèves préparant un bac professionnel, dont seulement 13 % des

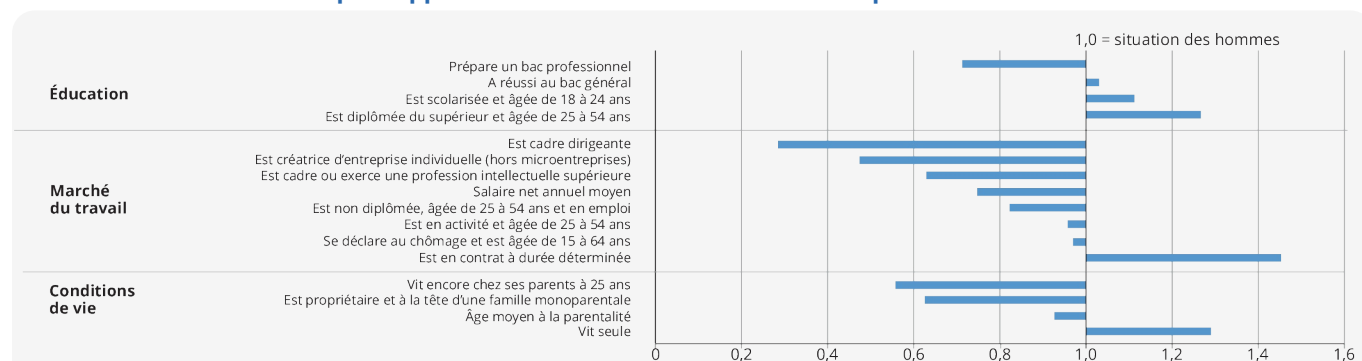
effectifs dans les domaines de la production.

Le taux de scolarisation des 18-24 ans est plus élevé chez les femmes, notamment parce qu'elles se dirigent plus fréquemment vers des études longues à l'université alors que les garçons choisissent davantage des filières sélectives (IUT, BTS). Dans la région, parmi la population âgée de 25 à 54 ans, 45 % des femmes sont diplômées de l'enseignement supérieur contre 35 % des hommes.

Les femmes accèdent moins souvent à des postes de cadres et sont moins rémunérées

En Bretagne, bien que plus diplômées, les femmes occupent moins fréquemment que les hommes des postes de cadres et professions intellectuelles supérieures (6 % contre 9 %). En particulier, elles représentent moins d'un quart des cadres dirigeant(e)s des grandes entreprises. Un tiers des créations d'entreprises individuelles (hors micro-entreprises) est à mettre à l'actif des femmes, avec autant de chances de réussite que celles créées par les hommes. Plus jeunes que les créateurs, ces

► 1. Situation des femmes par rapport à celle des hommes sur divers aspects de la vie



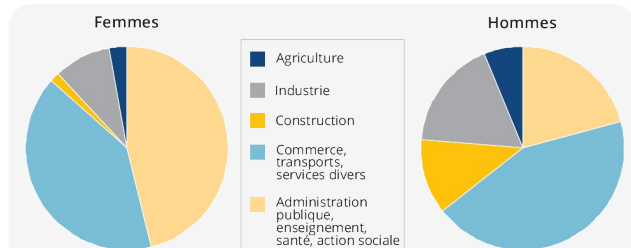
Lecture : sont représentés des rapports femmes/hommes. Une valeur inférieure à 1 signifie que la situation est moins fréquente chez les femmes que chez les hommes ; elle est plus fréquente lorsque la valeur dépasse 1. Ainsi, les femmes sont 1,45 fois plus souvent en contrat à durée déterminée que les hommes.

Sources : Insee, recensement de la population 2017, état civil 2018 et 2019, taux de chômage localisés 2019, enquête Sine 2018, DADS et DSN 2017 ; ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports 2019.

Près de 9 femmes sur 10 travaillent dans le tertiaire

En 2017, sur les 1 309 000 emplois comptabilisés en Bretagne, 635 000 sont occupés par des femmes. Près de la moitié d'entre elles (46 %) travaillent dans le secteur « administration publique, enseignement, santé et action sociale », comparé à 21 % des hommes. Dans l'autre composante du tertiaire, le secteur « commerce, transports et services divers » regroupe une proportion assez similaire de femmes et d'hommes (respectivement 40 % et 44 %). Les trois autres secteurs se caractérisent par une plus forte présence masculine. Ainsi, seulement 9 % des femmes travaillent dans l'industrie, 2 % dans la construction et 3 % dans l'agriculture (contre respectivement 17 %, 12 % et 6 % des hommes).

► Répartition des femmes et des hommes selon leur secteur d'activité



Source : Insee, recensement de la population 2017, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2020.

créatrices sont particulièrement présentes dans les secteurs du commerce mais aussi de la santé et des services à la personne. Les Bretonnes présentent un taux de chômage de 6,9 %, légèrement inférieur à celui des hommes (7,1 %). Toutefois, leur participation au marché du travail reste en retrait : la proportion de femmes actives de 25 à 54 ans (91 %) est en deçà de celle des hommes (96 %) et, lorsqu'elles ne sont pas diplômées, seules 59 % exercent un emploi (contre 71 % des hommes dans ce cas). Comparativement à l'ensemble de la population féminine du pays âgée de 25 à 54 ans, les Bretonnes affichent cependant un taux d'activité et un taux d'emploi des non diplômées supérieurs, de respectivement 3 et 6 points.

En Bretagne en 2017, dans le secteur privé, les femmes ont un revenu salarial net moyen de 17 240 € par an, comparé à 22 860 € pour les hommes. Cet écart de rémunération s'explique par un salaire horaire net moyen et une quotité de travail plus faibles pour les femmes.

La progression des salaires avec l'ancienneté est plus importante chez les hommes. En 2017, les jeunes femmes de 18 à 25 ans perçoivent un salaire horaire net moyen déjà inférieur de 4 % à

► Sources

La majorité des indicateurs présentés sont issus d'une exploitation du recensement de la population de 2017. L'espérance de vie et l'âge à la parentalité sont calculés à partir de l'état civil. Les indicateurs relatifs aux baccalauréats professionnel et général mobilisent les données du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Les salaires nets sont connus grâce aux déclarations annuelles de données sociales (DADS) et aux déclarations sociales nominatives (DSN) que les entreprises adressent à l'administration. Sont exclus les salaires du secteur public et du secteur agricole ainsi que ceux des particuliers employeurs, des apprentis et des stagiaires.

Les créations d'entreprises, hors microentreprises, sont issues de l'enquête Sine (Système d'information sur les nouvelles entreprises). Le taux de chômage localisé est calculé à partir du nombre de chômeurs issus de l'enquête Emploi à l'échelon national et s'appuie sur la structure des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi.

L'index de l'égalité professionnelle

Créé par la loi « Avenir professionnel » de septembre 2018, l'index de l'égalité professionnelle a été conçu pour faire progresser au sein de l'entreprise l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Depuis le 1^{er} mars 2020, cet index concerne l'ensemble des entreprises d'au moins 50 salariés. Sous la forme d'une note sur 100, l'index se compose de 5 grands critères : écart de rémunération entre les femmes et les hommes, écart de répartition des augmentations individuelles, écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés), nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité et, enfin, parité parmi les 10 plus hautes rémunérations. En cas d'index inférieur à 75 points, l'entreprise doit mettre en place des mesures correctives pour atteindre cette note dans un délai de trois ans.

Pour en savoir plus :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35103>

<https://index-egapro.travail.gouv.fr/>

celui de leurs homologues masculins. Cet écart augmente ensuite nettement avec l'âge pour atteindre 23 % parmi les salariés de plus de 50 ans. Les femmes travaillent en effet plus fréquemment dans des secteurs d'activité moins rémunérateurs (comme l'enseignement, la santé ou l'action sociale). De plus, près de 13 % sont en contrat de travail à durée déterminée, comparé à moins de 9 % des hommes. Les femmes connaissent également davantage d'interruptions d'activité, en particulier suite à la naissance d'enfants. Enfin, 30 % d'entre elles exercent leur travail à temps partiel, une proportion quatre fois supérieure à celle des hommes.

Les femmes vivent plus souvent seules, avec ou sans enfant(s)

En Bretagne comme ailleurs, les inégalités femmes-hommes observées sur le marché du travail vont de pair avec des écarts de situation familiale et de mode de cohabitation.

Les jeunes femmes quittent le domicile parental plus tôt. À 25 ans, seules 13 % habitent encore chez leurs parents contre près du double parmi les jeunes Bretonnes (24 %). Elles accèdent à la parentalité plus rapidement : en moyenne à 30 ans et demi contre près de 33 ans pour les hommes.

Elles sont aussi plus fréquemment à la tête d'une famille monoparentale (plus de 10 % d'entre elles, comparé à moins de 3 % des hommes). En outre, disposant en général de revenus moindres, ces femmes en situation de monoparentalité sont beaucoup moins souvent propriétaires de leur logement (33 %) que les hommes dans la même situation (53 %). Par ailleurs, les femmes vivent plus souvent seules (22 %) que les hommes (17 %), en lien notamment avec leur espérance de vie plus élevée. ●

Jean-Marc Lardoux, Agnès Palaric (Insee)

► Pour en savoir plus

- Données complémentaires dans les « Indicateurs régionaux sur les inégalités entre les femmes et les hommes » / Insee.fr – Chiffres détaillés
- « Chiffres clefs de l'égalité femmes-hommes en Bretagne » / Préfecture de la région Bretagne et Région Bretagne (2020, juil.)
- « Les femmes en Bretagne : des salaires toujours inférieurs malgré une meilleure réussite scolaire », Valérie Molina (Insee) – Dans : *Insee Flash Bretagne*, n° 29 (2017, mars)
- « Femmes et hommes : regards régionaux sur l'égalité », Audrey Baillot, Stéphanie Michel (Insee) – Dans : *Insee Première*, n° 1585 (2016, mars)

Direction régionale
de Bretagne :
35, place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes cedex

Directeur de la
publication :
Éric Lesage

Rédactrice en chef :
Marion Julien-Levantisid

Bureau de presse :
02 99 29 34 90

ISSN 2427-9013
© Insee 2021
www.insee.fr

